

75B2341

CABINET DAUGE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 745.220 euros

22 avenue de la Grande Armée

75017 PARIS

302 316 674 RCS PARIS

Extrait des résolutions votées du Conseil d'administration

du 23 janvier 2009

26 MAI 2009

43008

N° de dépôt :

« [...] »

2 Démission du Président et nomination de son successeur

Comme il l'avait annoncé suite à son départ à la retraite au 31/12/08, Gérard DAUGE présente sa démission de Président du Cabinet DAUGE, mais poursuit son mandat d'administrateur jusqu'au rachat complet de ses actions ; il propose pour lui succéder en tant que Président Directeur Général que le Conseil nomme Philippe TISSIER, demeurant à PARIS (75017), 47 avenue de Villiers.

Le Conseil d'administration à l'unanimité vote pour cette nomination, dans une fonction dont la durée sera de deux ans, conformément à l'esprit d'une décision prise par le Conseil d'administration le 5 septembre 2006.

Philippe TISSIER accepte les fonctions de Président Directeur Général et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ces fonctions.

Philippe TISSIER remercie tous les administrateurs et Gérard DAUGE, dont il salue plus spécialement l'action à la tête du Cabinet depuis vingt cinq ans.

Jean-Louis Rouzé en son nom et au nom des associés du pôle expertise remercie également Gérard DAUGE pour sa contribution à l'élaboration et à la réalisation du rapprochement des deux entités.

Philippe TISSIER reprend la parole et précise qu'une manifestation aura lieu le 4 juin 2009 avec tous les collaborateurs du Groupe, les correspondants et les clients pour remercier Gérard DAUGE de son action ; il indique que Gérard DAUGE restera inscrit auprès de l'Ordre et la Compagnie des Commissaires aux comptes jusqu'au 30 juin 2009, étant appelé à signer au nom du Cabinet quelques rapports jusqu'à cette date.

✓

3 Direction Générale

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.255-51 du Code de Commerce, il appartient au Conseil d'Administration de choisir le mode d'exercice de la Direction Générale, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration.

Il rappelle qu'actuellement la Direction Générale est assurée par le Président. Cette modalité d'exercice de la Direction Générale lui paraît toujours adaptée au fonctionnement de la société. Il propose en conséquence de conserver cette modalité d'exercice du cumul des fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de conserver le cumul des fonctions de la Direction Générale et qu'en conséquence celle-ci soit assurée par Monsieur Philippe TISSIER.

Le Conseil d'Administration décide qu'il ne sera pas alloué de rémunération à Monsieur Philippe TISSIER pour ses fonctions de Président Directeur Général.

Tous les frais de déplacement et de représentation inhérents à ses fonctions seront remboursés sur états justificatifs.

Il est en outre rappelé que Monsieur Philippe TISSIER conserve le bénéfice de son contrat de travail et sa rémunération au titre de ses fonctions techniques distinctes de ses fonctions de direction.

Philippe TISSIER reprend la parole et précise qu'une manifestation aura lieu le 4 juin 2009 avec tous les collaborateurs du Groupe, les correspondants et les clients pour remercier Gérard DAUGE de son action ; il indique que Gérard DAUGE restera inscrit auprès de l'Ordre et la Compagnie des Commissaires aux comptes jusqu'au 30 juin 2009, étant appelé à signer au nom du Cabinet quelques rapports jusqu'à cette date.

4 Nomination de Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition de Monsieur Philippe TISSIER, le Conseil d'Administration nomme, pour une durée de deux ans, deux directeurs généraux délégués :

- Pascal GILLETTE, demeurant à LE RAINCY (93340), 20 allée de Gagny,
- Christian LAPLANE, demeurant à PARIS (75015), 19 rue Fondary,

appelés à avoir un rôle opérationnel et de représentation important de notre cabinet auprès du réseau Horwath en France, comme à l'étranger.

Monsieur Pascal GILLETTE et Monsieur Christian LAPLANE acceptent les fonctions de Directeur Général et affirment n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ces fonctions.

Le Conseil d'Administration décide qu'il ne leur sera pas alloué de rémunération pour leurs fonctions Directeurs Généraux Délégués.

Tous les frais de déplacement et de représentation inhérents à leurs fonctions seront remboursés sur états justificatifs.



Le conseil d'administration rappelle que Monsieur Pascal GILLETTE et Monsieur Christian LAPLANE conservent le bénéfice de leur contrat de travail et leur rémunération au titre de leurs fonctions techniques distinctes de leurs fonctions de direction générale déléguée.

Philippe TISSIER précise qu'il souhaite que les associés du pôle audit se sentent investis de responsabilités opérationnelles dans la marche du cabinet et pour ce faire souhaite les préciser :

- Jean-Pierre GUENARD sera en charge de la déontologie, des ressources humaines et de la comptabilité,
- Christian LAPLANE sera en charge du contrôle de gestion du pôle audit et de la centralisation du reporting d'activité des cabinets DAUGE Fidelio – Tours Experts (objectif de communication du chiffre d'affaires, comparaison avec n-1 et le budget ainsi que de la position de trésorerie de chaque cabinet pour le 10 de chaque mois. Philippe TISSIER souligne l'importance de ce reporting auquel il est très attaché et qui devra fonctionner dès le 10 février 2009, même si sa forme est revue et homogénéisée par Christian LAPLANE, un peu après.)
- Pascal GILLETTE assurera la responsabilité du Contrôle Qualité et de la bonne mise à jour du secrétariat juridique du cabinet.

Tout en réaffirmant le principe de l'autonomie de la « gestion quotidienne » des cabinets, Philippe TISSIER souhaite que le management des cabinets reste collégial, les fonctions opérationnelles précisées ci-dessus pour le cabinet DAUGE l'illustrant. Cette organisation a aussi pour vocation de renforcer l'efficacité de la gestion ; il indique enfin qu'il suivra en direct plus particulièrement la trésorerie, la relation avec les banques et le suivi du budget (activité et dépenses).

Stéphane BERNARD-MIGEON insiste sur le risque lié à la confusion entre l'activité de holding et l'activité opérationnelle de la branche d'audit du Groupe. Pour Pascal GILLETTE cette gêne semble davantage une question liée aux difficultés rencontrées dans la gouvernance exercée jusqu'à présent.

A l'initiative du Président, des dates de réunion de CA sont programmées :

- 5 juin 2009 : 8h30 – 12h30.
- 21 septembre : 14 h – 18 h.
- 12 octobre : 8h30 – 12h30 – arrêté des comptes au 30 juin 2009 des 3 sociétés du Groupe
- 11 décembre : 14 h – 18 h (AG et CA).

Gérard DAUGE, ayant des impératifs personnels, s'excuse alors de devoir quitter la réunion du conseil.

[...] »

certifié conforme

LE PRESIDENT

Philippe TISSIER

